



CGT
INRAE
cgt@inrae.fr



Branche INRAE

SUD Recherche EPST
branche INRAE
sudinrae@inrae.fr

Message commun aux agents de l'INRAE

Les organisations syndicales CGT et SUD de l'INRAE communiquent à tous les personnels de l'Institut le communiqué ci-dessous signé par la majorité des organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



MARDI 6 AVRIL : MOBILISONS-NOUS CONTRE LA CASSE DU SERVICE PUBLIC ET POUR PREPARER LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2021

Le secteur public et la fonction publique ont joué et jouent un rôle primordial dans la société française pour affronter la crise sanitaire et faire face à ses conséquences sociales dramatiques. Seuls des services publics forts permettront de répondre aux défis de demain et aux enjeux de justice sociale. Pourtant, refusant d'en reconnaître le caractère fondamental, le gouvernement poursuit son entreprise de destruction.

Dans la Fonction Publique, lutter contre la précarité et défendre nos droits

Aujourd'hui, une grande partie de la population et notamment la jeunesse se retrouve en situation de précarité, voire de pauvreté. Dans l'ESR, pour le personnel, cette précarité résulte à la fois du gel du point d'indice qui se traduit, année après année, par une baisse du pouvoir d'achat qui affecte plus particulièrement les collègues des catégories C et B, ainsi que par l'augmentation de l'emploi précaire. La mise en œuvre de la « Loi de Programmation de la Recherche » (LPR), dont nous demandons l'abrogation, accentuera encore cette précarité. Nous exigeons une véritable revalorisation indiciaire des rémunérations dans l'ESR et non une revalorisation aléatoire et inégalitaire reposant sur l'augmentation ponctuelle des primes individuelles.

Alors que la crise sanitaire montre la nécessité d'avoir des instances représentatives en capacité d'agir, la loi dite « de transformation de la Fonction publique » de 2019 a au contraire supprimé la plupart de leurs prérogatives.

Pour les moyens nécessaires à la reprise des enseignements sur site

Alors que d'autres secteurs éducatifs n'ont jamais cessé ou ont pu progressivement retrouver un fonctionnement quasi-normal, dans le respect des consignes sanitaires, la plupart des établissements universitaires sont aujourd'hui quasiment déserts et peinent à atteindre 20% des effectifs d'étudiant·es en présence. Ni les besoins d'aménagement des locaux établis dès l'été 2020 (capteurs CO2, aérations, filtre HEPA) ni la nécessité de multiplier les tests rapides n'ont été pris en compte. Cette situation reflète le mépris du gouvernement pour la formation et l'émancipation de la jeunesse. La baisse limitée du taux de présence aux examens du premier semestre ne doit pas dissimuler la réalité du décrochage et des retards pris dans l'acquisition des connaissances. Beaucoup d'étudiant·es sont aujourd'hui dans une situation de détresse matérielle et psychologique que nous ne pouvons ignorer.

Nos organisations exigent les moyens nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des agent-es et des usager-es et un retour sur site pour l'intégralité des enseignements de toutes et tous les étudiant-es à la rentrée 2021. Nous exigeons que les personnels de l'ESR qui le souhaitent soient vaccinés au plus vite, en particulier celles et ceux qui sont en contact avec le public ou assurent des fonctions sur site, et que les aménagements des locaux soient effectués sans aucun délai.

Pour une recherche publique au service de la population

Les décrets d'application de la LPR mettent en place de nouveaux contrats précaires (CDI de mission, chaires de « professeur-e junior », post-doc de droit privé etc.) et le recrutement des enseignant-es-chercheur-es hors du cadre national. En parallèle, en donnant toujours plus de poids à l'Agence nationale de la recherche (ANR), le gouvernement entérine le fonctionnement par appels à projet, au détriment des crédits de base des laboratoires, ce qui augmente mécaniquement les contrats précaires. Ce fonctionnement court-termiste a pourtant montré sa nocivité. La crise sanitaire actuelle illustrant très bien la nécessité de développer la recherche fondamentale. Pourtant, de l'argent pour financer une recherche de qualité, il y en a : il suffirait de réorienter les milliards du crédit impôt recherche, qui bénéficie essentiellement aux grands groupes, comme Sanofi qui se révèle incapable d'élaborer un vaccin, tout en annonçant de nouveaux licenciements de chercheur/ses.

Pour l'emploi titulaire

Outre les mesures d'urgence liées à la rentrée, nous considérons comme indispensable la mise en œuvre dès cette année d'un plan pluriannuel de recrutements de 65 000 postes titulaires sur 10 ans, dont 8500 créations de postes pour l'année 2021, pour l'ensemble de l'ESR, tous corps confondus et la titularisation des contractuel-les recruté-es sur fonctions pérennes, l'arrêt de l'externalisation et de la privatisation des fonctions supports, la revalorisation significative des salaires, ainsi qu'un effort budgétaire programmé sur 10 ans de trois milliards d'euros supplémentaires par an dont 1Md€ pour la recherche et 2Md€ pour l'enseignement supérieur. Le nombre de contrats doctoraux doit être augmenté (+7000) pour permettre la délivrance annuelle de 20 000 doctorats financés.

Pour les libertés académiques et la défense de tout le personnel de l'ESR

Les attaques de Frédérique Vidal contre les libertés académiques, dont la liberté de recherche, sont sans précédent. Nos organisations, ainsi que les plus de 22.000 collègues qui ont signé une pétition exigeant la démission de F. Vidal, les ont immédiatement dénoncées. Nous ne pouvons accomplir nos missions de service public en subissant les injures et les menaces qui en ont résulté. Tous et toutes les fonctionnaires doivent pouvoir bénéficier de la protection due par leur employeur lorsqu'ils ou elles sont attaqué-es dans le cadre de leurs fonctions et cette protection doit aussi s'appliquer aux non-titulaires, en particulier les doctorantes et doctorants. La défense des libertés académiques est aussi indissociable du maintien d'instances collégiales élues et de l'amélioration de nos conditions de travail.

Nos organisations dénoncent enfin la montée de la criminalisation de l'action syndicale, les mesures et projets de lois liberticides imposés par ce gouvernement et demandent notamment le retrait des décrets de fichages des opinions du 2 décembre 2020.

Elles demandent le respect de la liberté de revendication, y compris pour les organisations étudiantes: il n'appartient ni aux ministres, ni aux élu-es de dicter leur comportement aux organisations syndicales ; elles demandent que cessent les menaces que le gouvernement fait peser sur l'existence du syndicat étudiant UNEF.

Les organisations signataires appellent le personnel de l'ESR à participer aux actions du 6 avril partout en France, pour faire entendre sa colère face aux attaques gouvernementales contre les libertés académiques, pour exiger des moyens supplémentaires pour la rentrée à venir et faire entendre ses revendications et propositions concernant l'enseignement supérieur et la recherche publics.■

Paris, le 30 mars 2021

Signataires : SNTRS-CGT, CGT FERC SUP, **CGT-INRAE**, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SUD EDUCATION, **SUD RECHERCHE EPST**, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, UNEF, L'ALTERNATIVE